



Numéro du Poste : SAGERE -1
Date d'actualisation de la fiche de poste (DRH) :
Date de proposition de modification (Service) : 13 avril 2021

Direction des Ressources Humaines

TECHNICIEN EAU POTABLE ET RESSOURCE EN EAU

Catégorie B

Cadre d'emploi des techniciens

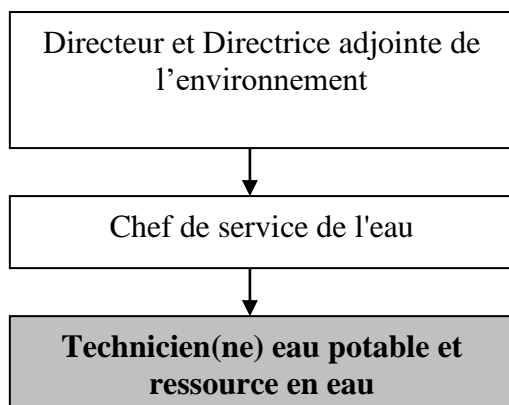
Groupe de fonction : B2

Finalités de la fonction

Accompagner les collectivités dans l'adaptation de leur service d'eau au changement climatique

Participer à la définition de la politique départementale dans le domaine de l'eau potable et de la gestion de la ressource en eau

Positionnement dans l'organigramme



Relations externes au service

Au Département :

- les élus
- Direction des Politiques Territoriales, Direction des Bâtiments et des Moyens Généraux

Hors Département :

- collectivités territoriales (gestionnaire eau potable et ressource en eau)
- services de l'Etat : Direction Départementale des Territoires, Agence Régionale de Santé, Préfecture
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- bureaux d'études
- entreprises de travaux

Activités

Conseil technique

Conseiller les collectivités locales dans la gestion technique, financière et administrative de leur service
Accompagner les collectivités dans la définition de leurs projets (conseil amont) et dans l'évaluation de leurs réalisations (conseil aval)

Apporter aux collectivités un appui technique dans le domaine de la gestion et de la structuration des services d'eau (transfert de compétences, tarification, aide pour SISPEA, ...)

Animation

Sensibiliser et informer les collectivités sur des éléments de veille juridique et réglementaire
Animer un réseau d'acteurs territoriaux notamment dans un contexte d'adaptation au changement climatique (collectivités locales, structures institutionnelles,...)
Piloter les observatoires de la qualité des services et de la tarification (eau et assainissement)

Gestion des subventions

Réaliser l'instruction et le suivi des dossiers de demande de subventions
Participer à l'élaboration des programmations d'aides départementales en relation avec le ou la gestionnaire administrative du service de l'eau et le chef de service.

Participation à la politique départementale de connaissance et de suivi de la ressource en eau

En collaboration étroite avec le ou la deuxième technicien(ne) « eau potable et ressource en eau »:
Contribuer à la réalisation d'études ou aux réflexions autour de l'amélioration de la connaissance sur la ressource en eau notamment dans un contexte de changement climatique
Participer au programme de recherche en eau sur l'ensemble du département (en relation avec un hydrogéologue agréé)
Participer à la gestion du réseau TESS (Télésurveillance des eaux souterraines de Savoie)
Participer, en cas de besoin (période de crise notamment) au comité de « suivi des étiages et de la ressource en eau » piloté par les services de l'Etat
Participer à la thématique "ressource en eau" de l'observatoire savoyard de l'environnement

Responsabilités et contraintes particulières de la fonction

Déplacements nombreux en collectivité sur tout le département avec réunions possibles en soirée

Compétences requises pour le poste

Permis : permis B

Compétences techniques	Connaissance	Maîtrise	Expertise
Compétences en eau potable et ressource en eau		X	
Réglementation en eau potable et ressource en eau		X	
Gestion des subventions		X	
Utilisation des logiciels (bureautique et base de données)		X	
Fonctionnement des collectivités		X	
Code de la commande publique et loi MOP		X	

Compétence relationnelles	Souhaitée	Indispensable
Disponibilité		X
Animation de réunions et de réseaux		X
Rigueur, organisation		X
Pédagogie	X	
Autonomie, sens des initiatives		X

Caractéristiques

Résidence administrative : Chambéry

Temps complet

Horaires de travail : 39h/semaine + RTT

Travail le dimanche et jours fériés : NON

Port de charges : NON

Port d'équipement de protection individuelle : NON

Port de vêtement de travail : NON

Astreintes : NON

Moyens spécifiques : NON

Déplacements sur le département : OUI (fréquent)

Nombre de points de NBI : NON

Facteurs d'évolution du poste à deux ans (à remplir le cas échéant)

Activités nouvelles	Compétences requises	Evolution des moyens ou des conditions de travail